



FIN DES NAO SALAIRES 2024 : QU'EN PENSE LA CGT COVEA ?

LA DIRECTION A DÉVOILÉ SES DERNIÈRES PROPOSITIONS : À PRENDRE OU À LAISSER !

	SALAIRE < 55 000 €	> 55 000 €
AUGMENTATION GÉNÉRALE (AG)	3 %	1,3 %
AUGMENTATION INDIVIDUELLE (AI) (POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE)	1,3 %	3 %
PRIME (POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE)	0,20 %	0,20 %

Pour un salaire de 30 000 € annuel, l'augmentation générale représentera 900 € bruts annuels. Pour un salaire de 55 001 € : 715 € bruts annuels.

>>> AG versée en mars à effet rétroactif au 01/01/2024 et AI en juillet 2024 à effet rétroactif mars 2024.

>>> La prime de vacances passe à **1 625 € brut** au 01/01/2024, en hausse de 75 €.

>>> La grille des salaires COVEA (SMA) n'évoluera plus selon la grille de la convention collective (RMA).

>>> **Revalorisation des SMA** à compter du 1^{er} septembre après l'application des AG et AI.

>>> Une **augmentation supplémentaire des SMA** pour « les managers de proximité » et les « managers d'expertise coordination » en classe 5 et 6 : 3 500 € + 2 000 €.

CCN ASSURANCES	CCN ASSISTANCE	CCN INSPECTION	SMA COVÉA AU 31/12/2023	NOUVEAU SMA COVÉA AU 01/09/2024
	Niveau A	/	23 589 €	24 450 €
Classe 1	Niveau B	/	23 450 € / 23 737 €	24 650 €
Classe 2	Niveau C	/	24 800 €	26 000 €
Classe 3	Niveau D	/	26 580 €	27 780 €
Classe 4	Niveau E	/	31 090 €	32 290 €
	Niveau F	/	32 590 €	33 790 €
Classe 5	Niveau G	Classe 5	36 340 €	37 540 €
	Classe 5 - Manager de proximité		/	40 540 €
Classe 6	Niveau H	Classe 6	46 130 €	47 330 €
	Classe 6 - Manager d'expertise et de coordination		/	49 330 €
Classe 7	Niveau I		61 850 €	63 050 €

LES ASPECTS POSITIFS

Nous avons été entendus sur la nécessité d'une augmentation générale pour **toutes et tous** y compris pour les salariés individualisés ainsi que sur l'augmentation du plancher de la prime de vacances.

Cette victoire est à mettre au crédit de la **convergence des revendications syndicales** sur ces deux points.

Contrairement aux années antérieures à 2023, le taux d'augmentation des AG n'est pas ridicule. La mobilisation inédite des salariés lors des NAO 2023 a sans aucun doute porté ses fruits.

L'augmentation sensible des SMA, notamment pour les managers de proximité et d'expertise, va dans le sens de notre revendication d'un salaire cadre équivalent au minimum au Plafond mensuel de la Sécurité Sociale (46 368 €/an).

Le cumul de l'AG avec la revalorisation de la grille des SMA pourra avoir un impact non négligeable pour les plus bas salaires.

Nous pensons que le montant de l'AG est significatif compte tenu des taux ridicules antérieures à 2023. Chacun fera son calcul. Pour la CGT, même insuffisante, cette augmentation ne passera pas inaperçue à la fin du mois.



LES ASPECTS MOINS POSITIFS

>>> La direction a refusé notre proposition de fixer un plancher minimum pour les AG.

>>> Notre demande de revaloriser l'ancienneté n'a pas abouti.

Ces deux revendications resteront prioritaires pour la CGT.

>>> Avec son « désarrimage », la direction a supprimé de l'accord Rémunération un dispositif qui permettait une évolution automatique des SMA en lien avec l'évolution des RMA de branche. Désormais, si la direction ne veut pas augmenter les SMA pendant plusieurs années, on peut craindre un nivellement des salaires par le bas pour les années à venir.

À noter également que certains éléments de rémunération sont basés sur le SMA. C'est le cas notamment de la prime d'expérience, des augmentations en cas de changement de niveau ACAA ou des primes liées à la mobilité...

La Direction annonce une enveloppe globale de 4,5 % d'augmentation. Peu de salariés auront la chance de cumuler AG + AI + Primes.

Pour 2024, le budget des augmentations annoncé par la direction est de 70 millions d'euros en incluant 12 % d'Intéressement et de participation. Ce n'est qu'une goutte d'eau à l'échelle de l'empire COVEA.

Ce budget n'est pas à la hauteur du travail fourni par les salariés. Il ne compense pas non plus la perte du pouvoir d'achat que nous subissons depuis 3 ans.

Par ailleurs, la direction a refusé d'augmenter l'indice de cherté pour les DROM et la Corse.

LA CGT A OBTENU

>>> une augmentation générale pour TOUTES ET TOUS

>>> une revalorisation de la prime de vacances

>>> des mesures salariales en faveur des managers qui tendent vers le PMSS

LA CGT SIGNERA LES ACCORDS NAO ET RÉMUNÉRATION.

